



AVIS DE COURSE

Régate CAVERNIERE 2023
5C - 15 & 16 avril 2023
Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie que qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2023

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.cnl33.fr
Elles seront adressées aux Délégués et clubs de l'Estuaire de la Gironde.
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course (à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour) sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le Comité de Course sera en veille sur le canal VHF 72, et pourra communiquer si besoin.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse

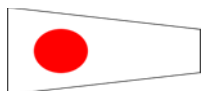
L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A-B-C-D-R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- La participation en solitaire est possible sous conditions et port d'un gilet de flottabilité obligatoire quelle que soit la météo.

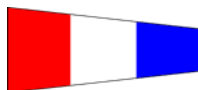
4.2 - tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**

	Classes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5

- Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile), ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) **Pour chaque concurrent** en possession d'une Licence Club FFVoile :

a. Pour chaque concurrent **MAJEUR**

Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide

b. Pour chaque concurrent **MINEUR** : Licence club FFVoile

· mention « compétition » avec certificat médical et l'autorisation parentale.

· mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l'autorisation parentale.

4.3.2 **Pour le bateau** :

- le certificat de jauge ou de rating valide.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (site : cnl33.fr) et en l'envoyant par mail avant 16 H le vendredi 14 avril, à

andree.buchmann.cnl8@orange.fr

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Minimum de 5 bateaux par flotte.

5 **DROITS A PAYER** : Néant

5.2 Autres frais : En fonction des règles sanitaires :

Repas samedi soir 15 € Réservation obligatoire jusqu'au Dimanche 9 Avril 14 H

Prévoir ses couverts (assiettes, verre, couverts)

Jean Rouxel [Tel : 06.08.54.06.65](tel:06.08.54.06.65) jeanrouxel@hotmail.fr

8 **PROGRAMME**

8.1 Confirmation d'inscription et 2margement à Cavernes et à Bourg/Gironde

Jours de Course,

Dates	Emargement	Courses
Samedi 15 avril 2023	de 9 H à 11 H 30	1, 2
Dimanche 16 avril 2023	8 H	3, 4

8.5 L'heure du signal d'avertissement (SA) de la première course de chaque jour est prévue à :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 15 avril	12 H à Bourg	Toutes
Dimanche 16 avril	9 H à Cavernes	Toutes

8.6 Le dimanche 16 Avril, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 H

9 CONTROLE

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

12 LES PARCOURS

Samedi 15 avril : Départ Bourg/Gironde

Dimanche 16 avril : Départ Cavernes

HEURES DES MAREES DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Samedi 15 avril			42 - 48
Pauillac		9 h 01	15 h 32	
Bourg/Gironde		10 h 56	16 h 28	
Bordeaux		11 H 09	16 H 29	
	Dimanche 16 avril			56 - 64
Pauillac		10 h 28	16 h 37	
Bourg/Gironde		12 h 17	17 h 30	
Bordeaux		12 h 39	17 h 42	

Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire (tirant d'air en fonction des heures de marée)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour **toutes les** classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Courses retirées :

- Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée au Port de Cavernes.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

20 La RCV3 stipule « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité »

21 RESULTATS et PRIX

Dimanche en fin d'après-midi.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Pour le club nautique loubesien : Jean Vacher - tél : 06 62 87 31 91 j.vacher@orange.fr.

Jean Rouxel - tél : 06 08 54 06 65 jeanrouxel@hotmail.fr

Pour le Comité de Course : Vanessa Chavanneau – tél : 06 03 06 39 60 vanessafourcadet@yahoo.f

Andrée Buchmann – Dimitri Zvorykine Tél : 06 73 46 40 44 andree.buchmann.cnl8@orange.fr